



Tél. : 01.34.70.03.11  
Fax : 01.30.34.27.68  
e-mail : mairie@bernes95.fr

2023- 76

**ARRÊTE MUNICIPAL PORTANT RESTRICTION DE  
CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT  
ENTRETIEN DES ESPACES VERTS 2023**

Le Maire de Bernes-sur-Oise,

**Vu** le Code de la route,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1 à L.2213-6-1,

**Vu** la loi N°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions et ses textes d'applications.

**CONSIDÉRANT** les interventions de la société L'ESAT L'AVENIR pour l'entretien des espaces verts situés sur le domaine public communal.

**CONSIDÉRANT** que pour préserver la tranquillité et la sécurité des usagers et pendant la durée des interventions, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

## ARRÊTE

### **ARTICLE 1 :**

L'ESAT L'AVENIR, société domiciliée 1 impasse du petit moulin 95340 Persan interviendra sur plusieurs fois par mois sur l'ensemble de la commune afin de réaliser l'entretien des espaces verts du mois d'avril au mois d'octobre 2023.

### **ARTICLE 2 :**

Du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2023 inclus, le domaine routier communal pourra être ponctuellement neutralisé par la société L'ESAT L'AVENIR dans le cadre des travaux d'entretien des espaces verts communaux.

### **ARTICLE 3 :**

Les emprises seront strictement limitées au nécessaire, selon l'avancement des prestations. Le stationnement sera interdit pendant la durée de l'intervention sur les portions concernées. L'accès aux propriétés riveraines et aux services publics sera maintenu.

### **ARTICLE 4:**

La signalisation temporaire de chantier sera mise en œuvre conformément à la réglementation par L'ESAT L'AVENIR.

Le présent arrêté sera apposé aux extrémités du chantier.

### **ARTICLE 5:**

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la législation en vigueur.

### **ARTICLE 6:**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MAIRIE DE BERNES SUR OISE – 95340 VAL D'OISE  
-----

**ARTICLE 7:**

Monsieur le Maire de BERNES-SUR-OISE

L'ESAT L'AVENIR

Monsieur le commandant de la Gendarmerie de PERSAN

Monsieur le responsable de la Police Municipale de BERNES-SUR-OISE

Les services techniques de la commune de BERNES-SUR-OISE

Les pompiers de BEAUMONT-SUR- OISE

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Bernes-sur-Oise, le 11 avril 2023

Le Maire,

Olivier ANTY

